

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-162

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Partenariat avec la société TERRE D'EMPREINTES (83 allée du Charpinet, 01370 Beny) pour la mise en place d'une visite et d'un accompagnement de la découverte des animaux de la ferme par la médiation animale pour les enfants, leurs parents et les assistantes maternelles

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDERANT** que les découvertes des animaux de la ferme par la médiation animale participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec la société TERRE D'EMPREINTES pour l'organisation d'une visite in situ des animaux de la ferme ;

### DECIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec TERRE D'EMPREINTES, afin de mettre en place une visite et un accompagnement de la découverte des animaux de la ferme par la médiation animale, pour les enfants, leurs parents et les assistantes maternelles avec le Relais Petite Enfance caRAMel de Treffort (commune de Val-Revermont 01370)

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Mme CHETCUTI de la SARL TERRE d'EMPREINTES 83, allée du Charpinet, 01370 Beny ;
- La séance se déroulera sur site, 83, allée du Charpinet, 01370 Beny, le mardi 19 Septembre 2023 au matin ;
- La séance s'adresse aux enfants et leurs parents, ainsi qu'aux assistantes maternelles, pour un coût global de 225 € selon devis, annulation en cas de pluie.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 Août 2023.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD  
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance

